

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom: F	Prénom :
Adresse:	
Tél :email :	
souhaite inscrire pour la scolarité 2024/2025; au cours de danse modern'orientale qui aura li	
cours débutant lundi de 18h30 à 19h30 cours débutant mardi de 12h30 à 13h30 cours débutant jeudi de 18h à 19h cours intermédiaire lundi de 17h30 à 18h30 cours intermédiaire jeudi de 19h à 20h cours avancé jeudi de 20h à 21h	
Comment nous avez-vous connu?:	
J'ai pris connaissance du montant annuel des c J'ai pris connaissance du montant de la cotisat	480 € (illimité) □
j ai pris comiaissance du montant de la cotisat	ion annuene a l'association de 35€
	Soit un total pour l'année de <u>€</u>
Je peux payer en ligne en suivant ce lien https://ouen.plusieurs.chèques (que je donne en débicaution).	/www.payasso.fr/les-orientales/paiement. ut d'année), ou encore en espèce (avec un chèque de
Je déclare avoir pris connaissance des statuts d'inscription au dos du présent bulletin et décl Le calendrier de cours des Orientales est iden septembre et la 1ère semaine de juin,	
Montpellier le	
Signature de l'adhérent Précédée de la mention lu et approuvé	Signature des orientales Précédée de la mention lu et approuvé

- Art.1 : Les frais d'adhésion tels que fixé au recto seront dus dans leur intégralité même en cas de désistement en cours d'année.

 Toute inscription est ferme et définitive sauf en cas de force majeure.
- Art.2 : Toute résiliation à ce présent contrat doit être signalée à l'association Les Orientales par lettre recommandée avec accusé de réception un mois au moins avant l'arrêt des cours. Seules les résiliations pour cas de force majeure seront acceptées : déménagement de la cellule familiale hors du département de l'Hérault, problème médical survenant en cours d'année scolaire et nécessitant l'arrêt prolongé de la danse orientale. La résiliation interviendra après production des justificatifs relatifs au cas de force majeure, adressés par lettre recommandée.
- Art.3 : J'autorise l'association les Orientales à la prise, la diffusion et la publication de photographies et d'extraits vidéos me représentant, ou représentant mon enfant, à l'occasion de l'activité de danse des Orientales, et à communiquer mon adresse mail à nos partenaires.
- Art.4: En cas d'absence de l'élève celui-ci pourra le rattraper à un autre horaire si cela lui est possible.
- Art.5: Pour les élèves mineurs, les parents doivent s'assurer de la présence du professeur à leur arrivée, et doivent venir chercher leur enfant à l'horaire de fin de cours.

 En aucun cas, le professeur, ni l'association ne seront responsables de l'élève après l'horaire de fin de cours.
- Art.6 : L'élève reconnaît avoir été informée qu'elle devait s'assurer auprès de son médecin qu'elle ne présentait aucune contre indication à la pratique de la danse modern'orientale
- Art.7: Si l'élève venait à manquer de respect au professeur ou à un autre élève, ou à nuire à l'ambiance du cours, le professeur serait alors seul juge pour exclure cette dernière du cours temporairement ou définitivement en lui remboursant la somme des cours restant à devoir.
- Art.8: J'ai bien noté qu'à partir du mois de mars, mon cours d'1h sera divisé en 2 parties: 1/2 pour la ou les chorées de cours, et l'autre 1/2h sera consacrée à la répétition des stages de l'année, cependant je pourrais si je le souhaite me rendre à toutes les répétitions de la semaine correspondant aux chorées que j'ai apprises...
- Art.9: J'ai noté noté que toutes correspondances se feraient sur des groupes what's app en priorité; et parfois sur mon adresse mail.